

# À Grenoble, une femme mise en examen pour fraude dans un vaccinodrome

Par Le Figaro avec AFP

Publié il y a 2 heures,

Mis à jour il y a 2 heures



Elle encourt sept ans d'emprisonnement et 100.000 euros d'amende. JUAN MEDINA / REUTERS

Une femme de 30 ans, interpellée mercredi 21 juillet au principal centre de vaccination de Grenoble car soupçonnée d'établir de fausses attestations de vaccination, a été mise en examen et placée sous contrôle judiciaire, a indiqué vendredi le parquet de la ville.

Déférée à l'issue de sa garde à vue devant un juge d'instruction, elle est poursuivie pour «réalisation de faux documents administratifs par personne chargée d'une mission de service public, détention et fourniture de faux», a-t-il précisé. Elle encourt sept ans d'emprisonnement et 100.000 euros d'amende.

«Après avoir nié les faits devant les policiers, elle a reconnu devant le magistrat instructeur avoir réalisé une douzaine de fausses attestations et s'être faite parfois rémunérer», a indiqué dans un communiqué le procureur Eric Vaillant. «La perquisition de son domicile a permis la découverte d'une attestation de vaccination a priori valide mais avec, au dos, des inscriptions manuscrites de nombreux noms et numéros de sécurité sociale; ainsi que la somme de 720 euros en liquide», a ajouté le magistrat.

## Des éléments de preuve dans son sac

Selon ce dernier, la mise en cause a été interpellée mercredi par la police au vaccinodrome installé dans le centre d'exposition Alpexpo, après *«le signalement du superviseur du centre de vaccination»* car *«plusieurs certificats de vaccination avaient été aperçus dans son sac à main»*. Un témoin a dit également avoir vu sur le téléphone de la trentenaire *«des photos de cartes vitales»*. Deux certificats de vaccination ainsi qu'une feuille avec, *«+inscrits à la main+, des numéros de sécurité sociale et des noms, barrés, à la manière d'une liste»* ont été retrouvées lors de la garde à vue dans son sac.

Employée administrative de la société qui gère pour le centre de vaccination l'enregistrement du patient à l'entrée puis l'extraction de l'attestation de vaccination à la sortie du centre, la jeune femme a désormais plusieurs obligations à respecter: *«interdiction de se rendre à Alpexpo, pointage hebdomadaire au commissariat, suivi par une association socio-judiciaire, interdiction d'une activité sociale ou professionnelle dans le secteur médical, interdiction de contact avec ses collègues de travail»*.

*«L'enquête se poursuit pour identifier les co-auteurs, complices et destinataires des fausses attestations»*, a conclu le procureur Vaillant. Le vaccinodrome d'Alpexpo, le principal de l'agglomération grenobloise, réalise environ 4700 injections par jour. La semaine passée, six personnes avaient été mises en examen, dont deux incarcérées, dans une enquête sur un trafic de faux certificats de vaccination menée par le parquet de Paris.